

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Violette JANET-WIOLAND, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Procurations : Lionel ROUSSET à Joël BEZANGER, Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Catherine NIRELLI, Corine BRINDEL à Thierry BAILLARD

Date de la convocation : 26 Mars 2025

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H00

**DELIBERATION N° 2025-02-07 – BUDGETS ANNEXES EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

- Approbation de convention à souscrire avec la Commune pour 2025

Philippe BRUGERE rappelle aux élus que les services eau potable et assainissement collectif sont en gestion déléguée à la SAUR. Toutefois, lorsque la collectivité investit dans le renouvellement des réseaux, les employés communaux sont mobilisés de la procédure d'appel d'offre aux réunions de chantiers hebdomadaires, vérifient les factures, préparent le budget annexe d'investissement, ...

Ainsi, très concrètement, l'ingénieur de la Ville est mobilisé une demi-journée par semaine pour les suivis de chantiers, le contrôle des factures, la rédaction d'arrêtés de voiries, ... soit l'équivalent d'un dixième de son temps de travail hebdomadaire. De même, le comptable de la Commune passe l'équivalent d'une demi-journée de travail par quinzaine, pour le suivi et la gestion budgétaire et les subventions afférentes. Par ailleurs, le service communication et le secrétariat général sont eux aussi impactés pour informer les riverains de l'avancement du chantier et de ses incidences dans leurs déplacements quotidiens, gérer les différents actes administratifs et urbains afférents. Enfin, sachant qu'une procédure de délégation de service public arrive à son terme, si les élus font le choix de lancer une nouvelle procédure de délégation, une agente rédactrice de la Ville de Meymac sera mobilisée pour ces procédures pouvant elles aussi donner lieu à des frais spécifiques supportés par le budget communal alors que ces frais dépendent du budget annexe de l'assainissement.

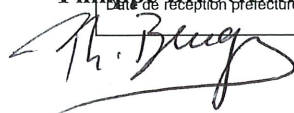
En conséquence, pour l'exercice comptable de 2025, où les travaux sur le réseau d'eau dureront 6 mois, où sera étudiée la possibilité d'une nouvelle consultation pour délégation de service public, une convention est à souscrire entre la Commune et le Budget Annexe de l'Eau Potable, pour que dans un esprit de sincérité comptable, chaque dépense soit portée par le bon service.

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, **A L'UNANIMITE**

**AUTORISE M le Maire à signer la convention à souscrire avec le Budget Annexe de l'Eau Potable relative aux mises à disposition d'agents territoriaux pour l'exercice comptable 2025, AUTORISE le Maire à signer tous les actes qui en découleront**

La Secrétaire de séance,  
  
Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme,  
Le 31 Mars 2025  
Le Maire,

  
Philippe BRUGERE

Accusé de réception en préfecture  
019-211913603-20250401-2025-02-07-DE  
Date de réception préfecture : 02/04/2025

